



**Compte –rendu  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

**Séance du 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le treize juin 2017, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>14</b>	<b>Votants :</b>	<b>18</b>
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Katia Emig, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, olivier Le Traon (arrivé à la délibération n°21/2017), Elia Bernard (arrivée à la délibération n°22/2017), François Levrat (arrivé à la délibération n°23/2017), Claude Bousquet					
Représentés :	Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Huguette Deforeit représentée par Bernard Gleize, Zohra Rousseau représentée par Taouès Coll, Vincent Gillotin représenté par François Hillion					
Absents :	Karl Crochart					
<b>Secrétaire :</b>	Bernard Cellier					

A 20h30 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Bernard Cellier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2017 au vote.

Vincent Pain fait remarquer une erreur de saisie, il y a 2 délibérations n°19 au lieu de 19 et 20.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**21/2017 - Tarif portage à domicile**

Sur présentation de Bernard Gleize, après avis de la commission des finances du 15 juin, et après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif à 4,65 €.

**22/2017 - Tarifs restauration scolaire, garderie, études, centre de loisirs et NAP**

Sur présentation de Bernard Gleize, après avis de la commission des finances du 15 juin, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour la restauration scolaire, garderie, études, centre de loisirs et NAP comme suit :

	Restauration scolaire	Garderie du matin	Garderie du soir (maternelle)	Etude surveillée (élémentaire)	Garderie (18h-19h) Accueil périscolaire du vendredi 15h45-16h30 (maternelle) Accueil périscolaire du vendredi 17h00-18h00 (élémentaire)
Q.F. ≤ 500 €	1.05 €	0,65 €	1,10 €	1,15 €	0,45 €
501 € < QF ≤ 2 000 €	Compris entre 1,05 € et 5,75€	Compris entre 0,65 € et 2,85 €	Compris entre 1,10 € et 4,55€	Compris entre 1,15 € et 4,90 €	Compris entre 0,45 € et 1,80 €
2 001 € < QF < 4 500 €	Compris entre 5,75 € et 7,00 €	Compris entre 2,85 € et 3,30 €	Compris entre 4,55 € et 5,45 €	Compris entre 4,90 € et 5,80 €	Compris entre 1,80 € et 2,20 €
QF ≥ 4 500 €	7,00 €	3,30 €	5,45 €	5,80 €	2,20 €

Concernant les NAP il est proposé au conseil municipal d'adopter un tarif unique de 0.80 € par jour et par enfant.

	Forfait mercredi sans sortie	forfait mercredi avec sortie	Forfait vacances sans sortie	forfait vacances avec sortie
Q.F. ≤ 500 €	4,05 €	6,65 €	6,10 €	8,70 €
501 € < QF ≤ 2 000 €	Compris entre 4,05 € et 6,00 €	Compris entre 6,65 € et 8,70 €	Compris entre 6,10 € et 8,10 €	Compris entre 8,70 € et 12,00 €
2 001 € < QF < 4 500 €	Compris entre 6,00 € et 9,30 €	Compris entre 8,70 € et 13,75 €	Compris entre 8,10 € et 12,60 €	Compris entre 12,00 € et 18,00 €
QF ≥ 4 500 €	9,30 €	13,75 €	12,60 €	18,00 €

Pour les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés en même temps à Vauhalla, une réduction de 50% sera appliquée sur le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants.

Pour les PAI une réduction de 25% sera appliquée sur le tarif calculé en fonction du quotient familial.

Pour le personnel communal et les enseignants une réduction de 50% sera appliquée sur le tarif calculé en fonction du quotient familial.

### **23/2017 – Doublement de la redevance Assainissement**

Sur présentation de Bernard Cellier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le doublement de la redevance assainissement tel qu'il est prévu par le code de la santé publique.

### **24/217 - Demande de subvention auprès de la MSA pour l'extension et la réhabilitation de la crèche**

Sur présentation de Denise Garcia, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès de la MSA au titre de l'équipement pour Le projet de réhabilitation et d'extension de la crèche.

### **25/2017 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour la fête de la Science**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention pour l'organisation de la Fête de la science – édition 2017.

### **26/2017 - Demande de subvention auprès de la Communauté Paris-Saclay pour la fête de la Science**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter auprès de la CPS pour une subvention au titre de la Fête de la Science 2017.

### **27/2017 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour la journée de la prévention routière**

Sur présentation d'Isabelle Glasset, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat (DDT de l'Essonne) une subvention pour l'organisation de la journée de la prévention routière.

### **28/2017 - Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux de l'indemnité de fonctions au maire, Adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

5 Adjoints : 12.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

5 Conseillers municipaux délégués : 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **29/2017 - Approbation de la CLETC du 1<sup>er</sup> juin 2017**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge du 1<sup>er</sup> juin 2017.

### **30/2017 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention pour la reprise de la dette relative à la voirie**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour la durée de remboursement de la dette soit 2017 – 2026 suite à l'augmentation de l'enveloppe pour les travaux de voirie.